

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 3 juin 2004

Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames Gloria CAPT, Stéphanie EHINGER, Josette FLACTION, Karine GRIN, Delphine PERRET NAGUIB ; Messieurs François ARMADA, Patrik CAILLET, Jean-Daniel CHAPERON, Fabrice Di LAURA, Claude GASSER, Pascal GIROD, Albert MARTIN, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, André PERRET, Roger RANDIN, Jean-Luc RAYMONDAZ, Claude-Alain ROMAILLER, Bernard SCHALLENBERGER, Vassilis VENIZELOS, Thierry VUAGNIAUX.

Excusés :

Mesdames Gloria CAPT, Stéphanie EHINGER, Josette FLACTION, Karine GRIN, Delphine PERRET NAGUIB ; Messieurs François ARMADA, Patrick CAILLET, Jean-Daniel CHAPERON, Claude GASSER, Pascal GIROD, Albert MARTIN, Pierre-André MICHOU, André PERRET, Roger RANDIN, Jean-Luc RAYMONDAZ, Claude-Alain ROMAILLER, Bernard SCHALLENBERGER, Vassilis VENIZELOS, Thierry VUAGNIAUX.

Absents :

Messieurs Fabrice Di LAURA et Peter OTHENIN-GIRARD.

* * * * *

Madame la Présidente :

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2004

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Le 11 mai dernier, j'ai reçu une pétition de Monsieur Marcel DESPLAND, intitulée « Collège Léon-Michaud - Piscine couverte 25 m. – Vestiaires – Buvette-restaurant – Optimisation des sols – Doubler la capacité du garage vélos – Création logements 4 étages – Salles annexes - Centre professionnel du Nord vaudois ».

Je transmets cette pétition à la Municipalité, conformément à l'article 62 de notre Règlement, dès lors qu'elle a un caractère purement administratif. Je demande donc à la Municipalité de lui donner la suite qu'elle comporte.

* * * * *

Le 24 mai dernier, j'ai reçu le 60^{ème} rapport d'activité du SAB, c'est-à-dire le Groupement suisse pour les régions de montagne. S'il se trouve parmi vous des Conseillers qui souhaitent en prendre connaissance, je le mets à votre disposition sur le bureau.

* * * * *

Toujours en date du 24 mai, j'ai reçu la lettre suivante de Madame Josiane CHEVALLEY.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé lors d'une séance du Bureau du Conseil communal, je vous confirme ma décision et vous adresse ma démission en qualité de huissière de votre Conseil pour le 31 octobre 2004.

Je garderai un excellent souvenir de ces années passées au sein de ce Conseil.

J'adresse à tous les Conseillers mes meilleurs vœux pour la continuité dans leur activité au sein de la commune. Mes remerciements vont également aux membres du Bureau pour les agréables moments passés en leur compagnie.

Recevez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Nous prenons acte ce soir, avec regret, de cette démission, Nos remerciements suivront lors de notre séance d'octobre.

* * * * *

Le 31 mai 2004, j'ai reçu une lettre de Monsieur Patrick CAILLET :

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

Par la présente je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil communal au 30 juin 2004.

Quand l'opportunité m'a été donnée de siéger au Conseil communal, j'ai accepté en pensant que je pourrais le faire malgré mon poste de travail à Genève. Après quelques mois, je dois malheureusement constater que j'ai sous-évalué cette charge et je dois donc me résoudre à quitter prématurément cette fonction.

J'ai pour principe de m'investir pleinement dans les activités pour lesquelles je m'engage, or actuellement pour les motifs évoqués ci-dessus, il ne m'est pas possible de le faire et c'est pour cette raison que je préfère me retirer de cette fonction que d'exercer celle-ci de manière superficielle et croyez que je regrette de devoir prendre cette décision.

D'avance je vous remercie d'avoir pris note de ce qui précède et je vous présente, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes respectueuses salutations.

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Patrick CAILLET, qui a siégé durant quelques mois au sein de notre Conseil. En votre nom à tous, je le remercie pour tout le travail qu'il a accompli et lui adresse mes meilleurs voeux pour son avenir.

Il sera procédé à son remplacement lors de notre prochain Conseil.

* * * * *

Le 2 juin, j'ai reçu une lettre de Monsieur Marcel DESPLANDS, avec copie du courrier de la pétition dont je vous ai parlé tout à l'heure, adressée à Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat Jacqueline MAURER, Pascal BROULIS et Jean-Claude MERMOUD. Je dépose la copie à l'intention de ceux qui voudraient en prendre connaissance.

* * * * *

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Kurt MENDE
- Une interpellation de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Thierry PIDOUX
- Une question de Madame Joëlle MONNIN
- Une question de Monsieur Christian PAULI
- Une question de Monsieur Laurent GABELLA

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la Présidente :

Nous prenons acte de la Communication C/3. Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi de vous adresser les cordiales salutations de votre Municipalité.

J'aimerais tout d'abord vous annoncer que celle-ci a décidé de retirer le préavis no 12, portant sur une demande de crédit d'investissement de Fr. 124'000.- pour l'équipement partiel de la parcelle communale 502 au Pré Neuf, ceci pour les raisons suivantes :

- A l'analyse et après discussion dans les groupes, la Municipalité a constaté une incohérence entre le préavis no 12 et le préavis no 26 du 13 octobre 2003. Par ce préavis 26, vous avez autorisé la Municipalité à vendre une parcelle de 3'150 m² à l'entreprise Brazil Sàrl à Yverdon-les-Bains, ceci dans

le site de la Campagne de St-Georges. Or, nous avons effectivement constaté que la demande de crédit que nous vous proposons dans ce préavis no 12, est insuffisante. En fait, nous avons omis d'y ajouter des éléments relatifs à l'équipement en eau, électricité et gaz. Raison pour laquelle, afin de respecter les formes, la Municipalité se propose d'informer dûment la Commission qui a traité et qui rapporte sur cet objet. Je crois que ce n'est pas un mois qui va mettre en péril ce projet.

La Municipalité vous présente bien sûr ses excuses pour cette omission.

* * * * *

La deuxième communication a trait au nouveau Journal communal d'Yverdon-les-Bains, intitulé « BONJOUR ».

Cette nouvelle publication, en gestation depuis quelques mois, est prête. Son lancement officiel est fixé à demain vendredi 4 juin, mais j'ai appris que les services de distribution avaient d'ores et déjà commencé leur travail cet après-midi... j'en suis désolé.

Ce jour-là, l'ensemble du personnel de l'administration et de la population yverdonnoise fera connaissance avec le premier numéro. La Municipalité aura également le plaisir de vous le distribuer en avant-première à l'issue de cette séance.

Les objectifs fixés par la Municipalité, dans le cadre de cette nouvelle publication, sont ambitieux. En effet, nous voulons notamment, par le biais de ce nouveau vecteur, mieux informer sur le sens et les actions menées par l'administration communale et son personnel, grâce à l'engagement d'un comité de rédaction interne à la Commune. Nous voulons également améliorer les connaissances globales de la population sur les thèmes touchant la vie et les perspectives d'évolution de notre Commune.

Notre désir est aussi de valoriser l'image de notre administration au travers de ces réalisations et de ces projets. Nous voulons enfin créer une nouvelle dynamique de communication qui interpelle l'ensemble des générations.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Présentation du Journal par Monsieur le Syndic

Pour vous allécher, voici la forme, trois plis, des éléments « découpables » à afficher sur le frigo... je vous en souhaite une excellente lecture.

5. PRÉAVIS NO 09/04 CONCERNANT 9 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES ET MESSIEURS FATMIR BALA, OZMAN PASCAL GÜLPINAR, RAHMI GÜLPINAR, MOISÉS MIZRAJI, BATTAMA MUANGSIT, MLADEN OSTOJIC, AMRA SENDEROVIC, LILIA TSVETKOVA, CHRISTIE ZABANA. (MADAME MARCELINE MILLILOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Madame la Présidente :

Comme nous l'avons déjà fait lors de nos précédents Conseils, je vous propose de ne pas faire de pause pendant le dépouillement des bulletins de vote et de vous communiquer les résultats dès qu'ils seront prêts, entre deux points de l'ordre du jour.

Y a-t-il des oppositions à cette façon de faire ?

Tel n'est pas le cas. Je passe donc la parole à Madame Marceline MILLILOUD et l'invite à nous lire les conclusions de son rapport.

Celle-ci donne lecture des conclusions du rapport de synthèse.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote : (communiqués au Conseil après le point 7 de l'ordre du jour)

Candidat 1 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Fatmir BALA**, avec **65 OUI et 14 NON**.

Candidat 2 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Ozman Pascal GÜLPINAR**, avec **65 OUI et 13 NON**.

Candidat 3 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Rahmi GÜLPINAR**, avec **65 OUI et 13 NON**.

Candidat 4 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Moisés MIZRAJI et son épouse, Madame Luisa YAKAR**, avec **67 OUI et 11 NON**.

Candidat 5 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Battama MUANGSIT et son fils Angel Baramée MUANGSIT**, avec **66 OUI et 12 NON**.

Candidat 6:	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **l'enfant Mladen OSTOJIC**, avec **63 OUI et 15 NON.**

Candidat 7 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Amra SENDEROVIC**, avec **63 OUI et 15 NON.**

Candidat 8 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Lilia TSVETKOVA**, avec **69 OUI et 10 NON.**

Candidat 9 :	Bulletins délivrés	:	79
	Bulletins rentrés	:	79
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	79
	Majorité absolue	:	40

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **l'enfant Christie ZABANA**, avec **67 OUI et 11 NON.**

Madame la Présidente :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Fatmir BALA;

2^e candidat : Monsieur Ozman Pascal GÜLPINAR;

3^e candidat : Monsieur Rahmi GÜLPINAR;

4^e candidat : Monsieur Moisés MIZRAJI et son épouse, Madame Luisa YAKAR;

5^e candidat : Madame Battama MUANGSIT et son fils Angel Baramée MUANGSIT;

6^e candidat : Enfant Mladen OSTOJIC;

7^e candidat : Madame Amra SENDEROVIC;

8^e candidat : Madame Lilia TSVETKOVA;

9^e candidat : Enfant Christie ZABANA.

6. PRÉAVIS NO 10/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT TOTAL DE FR. 1'736'000.- POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À MOYENNE TENSION, ÉTAPES 6 ET 7 (FR. 1'600'000.-); LES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT DE L'EXTENSION DU PLAN DE QUARTIER "A FLOREYRES" AU CHEMIN DU RÉSERVOIR (FR. 136'000.-). (MONSIEUR WALTER MÜLLER, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Walter MÜLLER, après avoir apporté un bref résumé du rapport de la Commission, donne lecture des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Madame Claudine GIROUD, remplaçant Monsieur Yves THEODULOZ, Messieurs Pascal BLUM, Olivier MAIBACH, Yves RICHARD, Armand RUDAZ, Walter MÜLLER.

Absent : Monsieur Patrik DURUZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Olivier MAIBACH :

J'ai une question concernant le bas de la page 5 du préavis municipal. Sous « *canalisations et voie d'accès* », on parle de la participation financière de la Commune, qui a été fixée à 15%. Ceci est repris en partie en page 2 du rapport de la Commission; on y parle de ces 15%, utilisés pour solder ce même crédit.

D'où ma question à la Municipalité : est-ce que chaque fois qu'un promoteur privé lance une opération, la Municipalité donne à bien plaisir 15% de la somme totale, ou est-ce une exception dans ce préavis ? La Municipalité peut-elle nous renseigner sur sa manière de travailler dans ces financements pour des promoteurs privés ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous apporte des informations au sujet de cette pratique de l'Exécutif en matière de participation communale aux travaux d'équipements, de viabilité, de ces nouveaux quartiers.

Il se trouve effectivement que cette pratique, cette participation de 15%, financée par la Commune à l'issue de l'équipement des quartiers, soit au moment où ceux-ci voient les chaussées transférées au domaine public et ainsi remises, au niveau de l'entretien, à la Commune, date, d'après les documents en ma possession, de 35 ans environ. Preuve en est qu'à la lecture du préavis relatif à l'équipement du quartier de Floreyres, dont nous exploitons précisément la queue de crédit pour financer ici ces 15%, il était déjà fait allusion à ceux-ci.

J'ai ici un autre rapport concernant l'équipement de Curtil Maillet ; ceci date de 1992. Il est dit que lorsqu'un promoteur réalise un plan de quartier légalisé, celui-ci construit et, à l'issue de l'équipement du quartier, il requiert le transfert au domaine public des rues prévu par le règlement. Il y a d'ailleurs mise à l'enquête précédant la mutation. On cite les exemples du « Quartier des Bains », de « derrière la Maladaire », de « Curtil Maillet » et de « A Floreyres ». Il s'agit-là effectivement d'une pratique qui existe depuis une trentaine d'année.

Il existe peut-être une petite nuance dans le cas de Floreyres, pour lequel nous sollicitons ce soir un crédit, à savoir que la Municipalité, dans la négociation qu'elle a conduite avec les promoteurs, a également, dans sa majorité, décidé d'octroyer 15% pour la reprise des collecteurs eaux claires et eaux usées, qui sont en fait partie solidaire de la chaussée. Ceci a été fait dans le but de favoriser cette opération immobilière extrêmement importante pour le développement de notre ville. Comme vous l'avez vu dans ce rapport, il s'agit de créer sur les hauts de Floreyres plusieurs dizaines de logements de qualité, qui permettront à des nouveaux habitants de venir s'installer à Yverdon-les-Bains.

En conclusion, nous sommes restés dans la philosophie concernant la reprise de ces ouvrages, pour lesquels nous avons étendu cette participation de 15% également aux collecteurs.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ces renseignements.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, ainsi que les travaux d'équipement de l'extension du Plan de quartier "A Floreyres" au Chemin du Réservoir;

Article 2 : Un crédit d'investissement total de Fr. 1'736'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense de Fr. 1'600'000.- concernant les travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, sera imputée au compte no 4'171 "Réseau MT, étapes 6 et 7 – SEY" et amortie en 20 ans au plus;

Article 4 : La dépense de Fr. 136'000.- concernant les travaux d'équipement de l'extension du Plan de quartier "A Floreyres" au chemin du Réservoir, sera imputée au compte no 4'172 "Equipement P.Q. A Floreyres – SEY". Les travaux concernant le réseau d'eau et de gaz seront amortis en 30 ans au plus, ceux concernant l'électricité en 20 ans au plus.

7. PREAVIS NO 13/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 970'000.- POUR LE REMPLACEMENT DES CHÂÎNES DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE À LA STEP. (MONSIEUR OLIVIER MAIBACH, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Olivier MAIBACH ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Messieurs Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Pierre HUNKELER, Gérard JUNOD, Olivier MAIBACH, Jean-Marc PERNET, Marc-Antoine VIQUERAT.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement des chaînes de traitement biologique à la STEP;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 970'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée dans le compte no 1493 "biologie STEP" et amortie par le fonds d'épuration des eaux.

* * * * *

Madame la Présidente :

Avant de passer au point 8 de notre ordre du jour, j'aimerais vous donner les résultats concernant le préavis no 9.

(Les résultats des votes concernant les demandes de naturalisations sont reportés aux pages 129 à 132 du présent procès-verbal).

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Question de Monsieur Kurt MENDE (Parking patinoire).

J'ai une question pour la Municipalité concernant le parking situé à l'avenue de l'Hippodrome dont un côté est limité à 6 heures. Pensez-vous maintenir, comme cela est actuellement, la moitié des places de parc libres pour un jour entier ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Si j'ai bien compris la question de Monsieur le Conseiller Kurt MENDE, il fait référence à la limitation des 6 heures dans le secteur de la patinoire.

Nous avons mis en place une limitation à 6 heures, dans la première partie du grand parking que nous avons créé, depuis l'avenue de Winterthur en direction de l'hippodrome, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'agrandissement de la patinoire, ainsi que sur l'allée de Winterthur et la rue des Pêcheurs. Cette mesure a été prise afin d'obliger les gens de faire un tournus et de ne pas stationner à demeure dans ce secteur-là, étant donné que ces places de parc sont réservées principalement aux personnes qui se rendent à la patinoire, à la piscine, à l'USY, au tennis et au stade. Nous considérons que 6 heures suffisent amplement pour voir un match de football et suivre éventuellement les prolongations ; idem pour les autres activités.

Toutes les personnes qui veulent stationner leur véhicule toute la journée, parce qu'elles travaillent au centre-ville ou ailleurs, peuvent le faire gratuitement à partir de la limitation de la fin de la construction de la patinoire en direction des tribunes de l'hippodrome et au-delà de ces tribunes du côté de la Marive. Nous pouvons également laisser les véhicules dans ce secteur-là pendant une, deux ou trois semaines, ceci par exemple pour les personnes qui voudraient prendre le train pour partir quelques semaines en vacances. Pour les absences de longue durée, les utilisateurs doivent donc marcher peut-être une minute de plus.

Monsieur Kurt MENDE :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

* * * * *

Madame la Présidente :

Je passe la parole à Monsieur Cédric PILLONEL pour une interpellation. Est-elle appuyée des 5 signatures ?

Monsieur Cédric PILLONEL :

Elle le sera lorsque j'aurai terminé de la déposer.

Interpellation de Monsieur Cédric PILLONEL (Place Pestalozzi).

Mon interpellation concerne la place Pestalozzi. Lorsque la Municipalité a répondu à la motion de Monsieur Jean-Louis KLAUS, par rapport à la convivialité de la place Pestalozzi, les Conseillers ont eu le bonheur de lire dans le rapport une décision de la Municipalité, du 18 décembre 2003, que je vous lis : « *La Municipalité a décidé la fermeture complète, durant le mois de juin, juillet et août, de toute la place - place et section de la rue Pestalozzi - en dehors des heures de livraisons autorisées, soit la reconduction de l'expérience 2003, et ce jusqu'à nouvel avis.* »

Pour rappel, la Commission qui avait planché sur ce préavis avait émis, à l'unanimité, je cite de nouveau : « *... le voeu d'allonger d'un mois l'interdiction de circuler, soit 15 jours en mai et 15 jours en septembre.* »

Suite à cette introduction, mon interpellation est la suivante :

1. Quelles sont les raisons qui expliquent que le voeu du Conseil communal n'ait pas été suivi ?
2. Pour quelle raison la place Pestalozzi n'a-t-elle pas été fermée au trafic routier les 1^{er} et 2 juin 2004 ?
3. La Municipalité entend-elle prolonger la fermeture de la place en septembre de 2 jours pour compenser les deux premiers jours de juin ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Commission avait effectivement émis un vœu et la Municipalité, dans sa majorité, a décidé de ne pas donner suite à ce vœu, ceci pour prendre en compte ce souci d'équilibre entre les intérêts des piétons, des touristes, des personnes qui se promènent et l'intérêt des commerçants, qui doivent pouvoir être visités notamment à l'aide de la voiture.

Concernant les deux premiers jours du mois de juin, je peux vous assurer, Monsieur le Conseiller, que depuis la fenêtre du Syndic, je n'ai pas vu grand monde sur la place le 1^{er} juin, car il faisait un temps de chien, si vous me permettez l'expression. Le 2 juin, nous avons procédé à diverses opérations de préparation et aujourd'hui dès avant midi, cette place était fermée.

Pour être parfaitement précis avec la décision municipale, nous voulons bien accorder deux jours supplémentaires au début du mois de septembre.

* * * * *

Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Place de la Gare).

J'ai été surpris à la lecture du rapport de police, contenu dans les comptes de la Commune, à la page 119. La Police parle des différents tests qu'elle a effectués avec le radar « Visi-Speed », et elle suggère de changer la réglementation de la place de la Gare pour les motifs suivants : « *les usagers ne peuvent pas respecter la limitation* ».

Je rappelle que la place de la Gare est une zone de rencontre, soumise à une limitation à 20 km/heure, avec priorité aux piétons sur toute la zone.

Je ne suis pas sûr que la Police municipale maîtrise les différences entre les verbes *können* ou *dürfen*, en allemand, et donc la possibilité de ne pas le faire et la volonté de ne pas le faire. Je crois qu'il est possible de rouler à 20 km/heure et je pense que le Conseil est aussi de cet avis, vu toutes les interventions qui allaient dans ce sens et aussi dans le sens de plus de sécurité, sur cette place de la Gare.

Le 7 février 2002 a eu lieu une intervention du Conseiller Christian PAULI, qui demandait un marquage adéquat dans cette zone.

Le 6 juin 2002, une intervention du Conseiller Olivier MAIBACH s'inquiétait de la vitesse trop élevée et demandait une meilleure sensibilisation.

La Municipalité a répondu, par la voix de son Municipal de la Police: « *Je pense que l'on pourrait aller tout à fait dans votre sens en lançant une campagne de sensibilisation et d'explications dans ce coin-là. Je crois que c'est quelque chose que l'on pourrait faire relativement rapidement et je m'engage à aller dans ce sens-là.* »

Le 8 mai 2003, une intervention du Conseiller Daniel de RAEMY demande des contrôles de vitesse sur la place de la Gare, les gens roulant toujours trop vite.

La réponse de la Municipalité, toujours par la voix de son Municipal de la Police et des Sports, est la suivante : « *J'aimerais simplement dire qu'avec ce nouveau radar, qui était un radar de prévention, on avait voulu sensibiliser les gens afin qu'ils se rendent compte de la vitesse à laquelle ils circulent et que la deuxième phase était une phase de répression. C'est donc la suite du travail que nous allons faire.* »

J'en viens donc aux questions : le rapport de la police ne mentionne pas la phase de répression promise par Monsieur le Municipal Carrard.

- A-t-elle eu lieu ? Sinon, quand le Municipal entend-il appliquer les promesses faites au Conseil communal ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est un sujet qui préoccupe non seulement la Police, mais la Municipalité dans sa totalité. Nous avons souvent débattu de ce problème au sein de la Municipalité, ainsi que dans le cadre de ce Conseil.

La campagne de sensibilisation à la Gare a été faite. Pour ceux qui ont en mémoire ce que vous venez de citer, nous avons distribué des ballons, nous avons mis du personnel à disposition pour expliquer cette nouvelle signalisation. Ensuite de cela, il y a eu une campagne avec le radar de prévention, radar qui montre aux conducteurs à quelle vitesse ils roulent.

Ensuite, un mandat complémentaire a été donné à l'architecte qui a effectué la réalisation de cette magnifique place de la Gare, lui demandant de nous proposer des solutions pour remédier à cette difficulté, à savoir de faire respecter le 20km/heure dans ce secteur. Je crois qu'il faut quand même voir les choses en face et ne pas avoir fait de grandes études pour constater qu'il y a un grand bout droit et qu'il est extrêmement difficile de faire respecter des vitesses aussi peu élevées que celles-ci.

Nous nous sommes rendus, avec la Commission deux roues, à Chambéry, ville française citée en référence pour toutes les mesures mises en place pour faire respecter le 20 ou 30 km à l'heure, ou les zones piétonnes. Nous avons constaté que ces mesures sont toujours accompagnées de mesures restrictives. On ne peut pas seulement mettre un panneau indiquant le 20 ou 30 km/heure, donner quelques explications aux gens et leur dire de lever le pied... cela ne fonctionne tout simplement pas.

Je reviens à ce que je disais auparavant ; nous avons donc donné un mandat complémentaire à l'architecte qui a créé cette magnifique place de la Gare, en lui demandant de se pencher aussi sur la problématique de la géométrie de cette rue, ainsi que sur les couverts pour les scooters et motos qui viennent squatter les parties vélos. Eh bien, ce n'est pas trahir un grand secret d'avouer que l'architecte en question a séché sur le problème et ne nous a pas amené de solution digne de ce nom.

Ce n'est donc pas un problème de Police, c'est un problème d'urbanisme. La Municipalité a décidé de le traiter en mettant en place une zone d'essais et des mesures qui vous seront présentées prochainement. Cela a effectivement été traité dans le cadre de la Commission deux roues. Le préavis de cette Commission, dans laquelle d'ailleurs tous les partis de ce Conseil sont représentés – j'imagine que le vôtre aussi, Monsieur le Conseiller – a proposé des mesures d'essais à mettre en place. La Municipalité a accepté ces mesures d'essais et elles sont actuellement à l'étude dans nos services. D'ici quelques semaines, je pense que nous aurons la chance de pouvoir tester ces nouvelles mesures, préconisées par la Commission deux roues, et non par la Police.

Nous avons quelques craintes à mettre un radar répressif dans ce secteur-là, étant donné la vitesse à laquelle roulent les usagers. Ils ne vont pas forcément très vite, mais la valeur de dépassement par rapport à ce 20 km/heure aurait pour conséquence qu'on se retrouverait avec un nombre inquiétant de piétons supplémentaires ; je ne crois pas que c'est ainsi que l'on fait avancer l'économie et la vie dans ce secteur-là.

Je vous invite, Monsieur le Conseiller, à patienter encore quelques semaines, afin que nous puissions vous présenter les mesures d'essais préconisées et acceptées par la Municipalité.

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'attendrai donc, Monsieur le Municipal.

* * * * *

Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Amarrages)

Courant 2003, je suis déjà intervenu sur la responsabilité, ainsi que l'entretien des débarcadères, tant au port qu'aux abords de la Thièle. Je constate que malheureusement très peu, voire rien, n'a évolué depuis.

La réponse à l'époque était qu'une personne allait être engagée et serait, dans une certaine mesure, chargée de faire le nécessaire et de s'occuper de ce genre de travaux. Mes questions sont :

- Cette personne est-elle en activité ?
- Quel est son cahier des charges ?
- A qui appartiennent les pontons et existe-t-il un règlement sur leur entretien et leur sécurité ?
- Qu'en est-il des bateaux ou épaves flottants le long de la Thièle... j'entends par là des unités n'ayant aucun mouvement, voire aucune immatriculation et qui occupent des places inutilement ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Nous avons effectivement un responsable des amarrages depuis février 2004, en la personne de Monsieur PFISTER, l'ancien délégué aux Sports, qui travaille à 30% pour les amarrages et à 70% pour le dicastère de Madame GRAND.

Après la période des crues hivernales, nous avons recensé les amarrages endommagés et informé les détenteurs concernés de la situation, ainsi que de leurs obligations. Parallèlement, nous avons procédé à l'inventaire complet, photographies à l'appui, de tous les amarrages de la Thièle. Il est vrai que certains sont dans un état déplorable, vers le Tribunal d'arrondissement par exemple.

Les propriétaires d'amarrages défectueux, endommagés ou non conformes, ont été avisés par lettre, avec, comme délai de remise en état, fin juin 2004. Je vous invite donc également à être un peu patient ; normalement, cette situation devrait se régulariser. Passé ce délai, les récalcitrants feront donc l'objet d'une procédure municipale, avec dénonciation, ainsi que résiliation de la concession d'amarrage.

Voilà, Monsieur le Conseiller, les mesures qui ont été prises depuis février 2004.

Monsieur Thierry PIDOUX :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD de sa réponse, ainsi que pour les actions entreprises.

* * * * *

Question de Madame Joëlle MONNIN (Label « Cité de l'énergie »)

J'ai une question à poser à la Municipalité.

Dans le tout ménage « Energie et Environnement », il y a un article sur le label suisse « Cité de l'énergie » qui distingue les villes qui s'engagent en faveur de l'environnement. Ceci consiste à procéder à une analyse de la consommation d'énergie et à établir un catalogue des actions possibles dans la Commune.

J'ai été très étonnée de ne pas voir Yverdon figurer dans la liste des 100 communes qui font partie de ce projet.

Je pose la question à la Municipalité de savoir si elle envisage de faire partie du projet, ou si elle a déjà entrepris des démarches qui vont dans ce sens-là ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Il y a effectivement une centaine de villes suisses qui sont labellisées « Cité de l'énergie ». Une des dernières sera Sainte-Croix ; elle sera labellisée officiellement par Monsieur Jean-Claude MERMOUD, Conseiller d'Etat, le 16 juin prochain à Sainte-Croix.

A Yverdon-les-Bains, nous sommes tout neufs dans le processus. Nous avons effectivement demandé une audition, un état des lieux de ce qui s'est fait déjà à Yverdon-les-Bains jusqu'à ce jour. Une première séance a eu lieu il y a une quinzaine de jours ; celle-ci concernait essentiellement le dicastère de mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD. Lorsqu'on veut être labellisé « Cité de l'énergie », c'est très transversal, car cela concerne tous les dicastères.

La deuxième séance aura lieu le 8 juin ; elle concernera la mobilité. Cet état des lieux se fera sur 8 séances, une par mois. Ensuite, c'est un processus de longue haleine ; je pense effectivement qu'on va se donner 18 à 24 mois pour y arriver. Il y a un certain nombre d'actions qui seront identifiées et il faudra veiller à ce qu'elles ne chevauchent pas ce qui se fait dans le cadre de l'Agenda 21, afin de ne pas effectuer du travail à double. Ces actions seront ensuite mises en œuvre et on espère tous qu'un jour, Yverdon-les-Bains sera aussi labellisée « Cité de l'énergie ».

Madame Joëlle MONNIN :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse.

* * * * *

Question de Monsieur Christian PAULI (Souscription électricité dite « verte » - Contrat de la bourse solaire).

J'ai quelques questions à formuler à l'adresse du Municipal « des Energies ».

A la fin de l'année dernière, le Service des Energies a informé ses clients de la possibilité de souscrire volontairement à de l'électricité dite "verte". Pour être plus précis, chacun a pu, s'il le désirait, s'engager à payer une surtaxe sur le prix d'une quantité donnée de kilowattheures. Les sommes récoltées par le biais de ces contributions volontaires doivent être consacrées à la mise en place d'installations de production d'électricité solaire.

Plus de six mois après la remise des bulletins de souscription, je m'étonne que le Service des Energies n'ait pas encore jugé utile de donner un quelconque accusé de réception aux personnes ayant répondu favorablement à cette proposition. En conséquence, je souhaite être informé en détail :

- du nombre de clients du Service des Energies ayant souscrit à du courant "vert" ;
- des réactions et interrogations que cette offre a suscitées auprès du public ;
- du montant total des surtaxes qui seront ainsi facturés ;
- des projets concrets qui seront ou sont soutenus grâce à ces fonds.

Dans un même ordre d'idées, la loi en vigueur encourage l'installation de stations de production d'électricité, en particulier solaire, et oblige les distributeurs à acheter les éventuels surplus qui peuvent être injectés sur le réseau. Encore relativement rares aujourd'hui, des installations privées ou propriétés d'entreprises vont se multiplier ; c'est au minimum ce que je leur souhaite.

Afin d'assouvir ma curiosité pouvez-vous m'informer du tarif auquel le Service des Energies achète, ou achèterait, le kilowattheure ainsi injecté sur le réseau yverdonnois ?

Dans le but d'avoir une vision plus globale de la question, je souhaite également connaître les tarifs pratiqués en pareil cas par les principaux distributeurs romands que sont la Romande Energie et les Services Industriels des principales localités ?

Merci par avance pour vos réponses exhaustives qui intéresseront, j'en suis convaincu, non seulement votre serviteur, mais aussi au minimum les citoyennes et citoyens sensibilisés aux questions des énergies renouvelables.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Il est totalement légitime, Monsieur le Conseiller PAULI, qu'une information se fasse dans ce domaine. Si elle n'a pas été faite à ce jour, c'est que les projets sont encore à l'étude. Je peux néanmoins ce soir apporter quelques précisions.

Les souscripteurs sont au nombre de 240, ce qui représente un peu moins de 2% de nos clients. Ceci est un succès relativement important et réjouissant par rapport à d'autres villes, notamment Lausanne, qui n'arrive pas à un plus grand pourcentage de souscripteurs que nous. Cela représente quand même, en regard des 100 millions de kilowattheures consommés par Yverdon, un nombre relativement modeste de kilowattheures, soit 31'000.

Je vous l'ai dit : ces projets sont à l'étude. Un de ces projets est à l'étude au Service des Bâtiments et concerne la surélévation du Collège Léon Michaud. Si cette surélévation voit le jour, une pré étude pour l'énergie solaire électrique a été demandée. Cette étude de l'ingénieur électricien mandaté nous donne deux ou trois éléments concernant l'intégration de ces panneaux sur le bâtiment, le retour sur l'investissement, etc. Pour information, je dirai que l'investissement qui serait à la charge de la Commune s'élèverait à environ Fr. 300'000.- pour une puissance annuelle d'environ 23'000 kilowattheures. On pense obtenir un amortissement de cette opération au bout de 13 ans.

L'étude un peu plus avancée est celle relative à un autre secteur et un rapport du Service des Energies va être soumis à la Municipalité avant la fin du mois pour décision. Il concerne une installation photovoltaïque sur le bâtiment Y-Parc qui appartient à l'ECA. Je suis en mesure de vous dire que l'ECA a déjà confirmé

certaines éléments, donnant suite à divers entretiens relatifs au contrat dont vous faisiez allusion, contrat de la bourse solaire. On nous présente une offre pour la vente de l'électricité solaire produite sur ce bâtiment. Il s'agirait d'une installation d'une puissance de 30'000 kilowattheures et le coût de l'opération est un peu similaire à ce qui se ferait à Léon Michaud, soit environ Fr. 270'000.-. Cette somme serait à la charge de l'ECA et celle-ci nous affirme que cette réalisation serait faite par une entreprise confirmée dans le domaine.

Concernant le prix du kilowattheure, c'est le même que celui pratiqué par notre fournisseur ou dans d'autres villes. C'est Fr. 1.- le kilowattheure ; il n'y a pas de prix différent et c'est un prix commun à tous les distributeurs d'électricité.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions. Je reste à votre disposition si vous en avez d'autres ou, cas échéant, je vous répondrai dans une prochaine séance.

Monsieur Christian PAULI :

Merci Monsieur FORESTIER. Quelques réponses ont effectivement été données. Je vous propose de revenir sur le sujet dans une prochaine séance. Je pense qu'il vaut notamment la peine de se renseigner par rapport aux prix pratiqués à l'achat du courant dans les différentes localités. J'ai des informations selon lesquelles ils ne sont peut-être pas les mêmes et il serait intéressant de savoir où l'on se situe par rapport à cela. Je me trompe peut-être, mais nous apprendrons éventuellement quelque chose.

D'une façon générale, la promotion de cette possibilité vaut la peine d'être répétée, et même si ce chiffre de 2% est déjà encourageant, on peut faire encore mieux. Dans un premier temps, on peut imaginer que la plupart des consommateurs d'électricité d'Yverdon ont été prudents par rapport au nombre de kilowattheures pour lesquels ils se sont engagés. Par la promotion de cette formule, peut-être arrivera-t-on à faire grandir ce quota.

* * * * *

Question de Monsieur Laurent GABELLA (Terrains industriels légalisés).

Récemment interpellé par un marchand de matériaux de la place qui ne trouve pas, sur le territoire de la Commune, de terrains industriels légalisés ou "légalisables" dans un délai raisonnable pour assurer le développement de son entreprise, je m'interroge sur le bien-fondé de conserver au PST, sur 48 hectares de surface industrielle, 40 hectares pour de souhaitées, mais encore hypothétiques implantations de hautes technologies – on peut d'ailleurs se demander aujourd'hui ce qui n'en n'est pas – alors que les entrepreneurs d'ici, par manque de terrains disponibles, devront se résoudre à quitter notre territoire.

L'entreprise à laquelle je fais allusion, dont le nom est depuis longtemps attaché à celui de notre Commune, occupe aujourd'hui une cinquantaine de collaborateurs et recherche 15'000 m², visibles depuis l'autoroute. Nous savons par ailleurs que certains terrains, situés près de la voie de chemin de fer, sont difficilement exploitables par la copropriété du Parc Scientifique et Technologique, en raison des vibrations que provoque le passage des trains.

Ma question à la Municipalité est la suivante : que pourrait faire ce Conseil pour aider notre représentant dans cette société qui, sauf erreur de ma part, est une société simple, pour ouvrir une action dans ce sens, si toutefois bien entendu, ce Conseil voulait démontrer aux entreprises locales et à leurs collaborateurs qu'il se tient à leur côté. Je pense par exemple à une résolution.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Par pure coïncidence peut-être, la Municipalité, dans sa séance de ce jour et dans sa majorité, a pris la décision d'entrer en contact avec le Service cantonal d'aménagement du territoire, afin d'étudier la possibilité de modifier l'affectation d'une partie des terrains du Parc Scientifique et Technologique, précisément ceux qui se trouvent le long de la voie de chemin de fer, côté sud-est de celle-ci.

Pourquoi cette initiative : précisément dans le but de répondre aux mêmes objectifs que ceux que vient de présenter Monsieur le Conseiller GABELLA. Il se trouve effectivement que dans le cadre de mon nouveau mandat de Président de la copropriété du Parc Scientifique et Technologique, j'ai pu constater que lorsque nous proposons des terrains à des entrepreneurs intéressés à construire au Parc, ceux-ci sont assez réticents, voire déclinent l'offre de ces terrains longeant la voie. Ils invoquent précisément les nuisances, type vibrations ou champs électriques, provoquées par la proximité de cette voie de communication, nuisances qui perturbent leurs activités orientées vers les nouvelles technologies et nécessitant l'utilisation d'équipements sensibles.

Il y a effectivement lieu de constater que ces terrains posent problème. Vous avez évoqué, Monsieur le Conseiller, une surface importante de l'ordre de 15'000 m². Il n'y a guère que dans ce secteur de la ville que nous sommes en mesure d'offrir des surfaces de cette importance. Je vous propose donc d'attendre que la Municipalité prenne l'initiative d'aller de l'avant avec le SAT, mais en fait, il appartient à votre Conseil de prendre la décision qu'il souhaitera.

Monsieur Laurent GABELLA :

Je vous remercie Monsieur le Syndic de votre réponse. Je suis enchanté d'avoir enfoncé une porte ouverte. Toutefois, je me réserve la possibilité de revenir avec un projet de résolution, si cela s'avérait opportun.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLÉ (Frestrilacs).

Une délégation de la Municipalité s'est rendue à Bienne, il y a quelques semaines, pour y déguster d'excellents roesti. J'espère que cette délégation a été là-bas pour préparer la grande manifestation attendue pour fin juillet/début août. Celle-ci s'appelle Frestilacs. D'après mes informations, cela joue magnifiquement bien pour Bienne et Morat ; pour Neuchâtel et Yverdon, il y a une certaine crainte.

Ma question est la suivante : se lance-t-on vers un festival du gouffre financier ou vers une réussite artistique ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Les deux ne sont pas incompatibles, on le sait !

Le projet Festrilacs va de l'avant. Il est géré par l'association Festrilacs, présidée par le Conseiller communal Pierre BONHOTE de Neuchâtel, dont sont membres les quatre villes, membres de la Conférence du 15 mai, des sociétés de navigation sur les lacs de Bienne et Neuchâtel, ainsi que l'espace Mittelland. L'association gère ce projet qui a des difficultés à se mettre en place pour différentes raisons, dont notamment des raisons de délai ; ceux-ci étaient très courts dès le départ pour mettre en place un concept et surtout pour trouver des financements extérieurs aux villes. Les villes accordent un montant global pour l'ensemble des projets de la Conférence du 15 mai, dont une partie pour le projet Frestilacs, qui s'élève pour l'ensemble des 4 villes à Fr. 80'000.-. Le solde des financements pour cette manifestation doit être trouvé auprès de sponsors privés. C'est là que nous avons un problème ; celui-ci n'est pas encore résolu aujourd'hui, mais il tend à l'être progressivement.

Je ne peux pas vous assurer, étant donné que je ne suis que le délégué de la Commune d'Yverdon, que cette association ne fera pas de déficit la première fois qu'elle organise ce festival, mais ce ne sera en aucun cas un gouffre financier, comme on a connu dans d'autres manifestations, et je pense que vous songez à une en particulier.

Quant à l'organisation, elle est la même sur les quatre villes. Le festival commencera au mois de juillet et se terminera au mois d'août, en passant dans chacune des quatre villes. C'est donc la même organisation, la même structure, le même personnel, c'est une collaboration avec la structure *das Zelt*, qui est une organisation privée qui tourne en Suisse allemande depuis la fin de l'Expo.02. Il n'y a pas de différence entre les villes, si ce n'est dans la programmation. C'est cela qui fait l'originalité de ce festival, puisque nous avons une partie de programmation commune avec des groupes locaux, des artistes locaux qui tourneront dans les quatre villes avec leurs spectacles et une programmation individuelle dans chacune des villes au moment du festival.

A Yverdon-les-Bains, il se déroulera du 29 juillet au 2 août prochain, sur cinq jours, en principe. Nous avons encore quelques calages à faire, mais c'est à peu près cette durée-là. Elle englobera donc la Fête du 1^{er} août et c'est dans ce contexte-là que nous collaborerons avec les sociétés locales pour organiser une belle fête à la plage d'Yverdon.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Jean-Hügues SCHÜLÉ :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse.

* * * * *

Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Site Police 2000).

Ma question s'adresse à la Municipalité. Le 4 juillet 2003, la Police municipale d'Yverdon-les-Bains, après sa collaboration avec la gendarmerie dans le cadre d'Expo 02 et sa continuité à la suite de l'événement national, devenait, selon un communiqué émanant de la Municipalité et de Monsieur le Commandant de la Police cantonale, la troisième zone pilote après la région d'Echallens et le secteur de la Riviera.

En consultant le site « Police 2000 », j'ai découvert que les deux premières zones communiquaient les actions entreprises depuis le début de l'année 2004, ainsi que les résultats obtenus. Par contre, aucune information sur les activités du secteur Nord.

Pouvez-vous nous informer sur cet oubli ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne gère pas le site de la cellule « Police 2000 ». Je prends note que visiblement le staff de « Police 2000 » a omis de tenir à jour le site en question et de mentionner les activités qui peuvent se passer dans le Nord vaudois. C'est très volontiers que je transmettrai votre remarque à qui de droit, c'est-à-dire à la direction de l'équipe de Police 2000.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Monsieur le Municipal, je vous remercie de votre réponse.

* * * * *

Question de Monsieur Jacques LEVAILLANT (Accès centre-ville - travaux à la rue des Jordils).

L'été est là, ou tout au moins la saison estivale, Monsieur le Conseiller PILLONEL l'a relevé ; saison estivale qui a débuté avec deux jours de retard puisque, vous l'avez constaté, la place Pestalozzi est fermée.

Il reste néanmoins une question pour certains « otages », habitant le centre ouest de cette Ville, puisqu'ils se trouvent dans un ghetto qui les empêche de rejoindre le centre-ville, par la place Pestalozzi, étant donné que celle-ci est maintenant fermée, ou par la rue des Jordils, étant donné que celle-ci est toujours fermée.

D'où ma question : la Municipalité peut-elle m'indiquer quand les travaux à la rue des Jordils seront terminés, afin que les habitants du centre-ville puissent se déplacer normalement dans cette ville. Je rappelle, pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de prendre les axes qui conduisent au centre-ville, qu'en période de pointe, les queues et les bouchons sont de mise.

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

C'est vrai que lorsqu'il fait chaud, les bouchons sont de mise !

La planification des chantiers est une chose assez difficile, mais il avait été déterminé à l'avance que le chantier des Jordils serait terminé vers le 10 août. On connaissait très bien le problème et on a essayé de faire en sorte, dans le cadre de l'organisation du chantier, que dès le 20 juillet, on puisse quand même accéder et traverser ces Jordils.

Il reste quelques câblages à faire dans le réseau électrique. Nous vous demandons un peu de patience jusque là, mais une signalisation adéquate a été demandée à la Police ; elle anticipera ces chantiers et cette fermeture de la place dès le cimetière, vers le Castrum. On va demander aux conducteurs de ne pas s'engager là, afin de ne pas arriver dans un cul-de-sac.

Je vous demande donc un peu de patience ; on arrivera tous ensemble au 10 août, avec un peu moins d'inconvénients !

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. En effet, j'arriverai en même temps que lui au 10 août !

Il n'en reste pas moins qu'il y a quelques habitants du centre-ville qui sont bien obligés de passer le Castrum pour venir jusqu'à leur domicile. Lorsqu'ils sont à leur domicile, ils ne savent pas comment ressortir. On va prendre patience et attendre le 10 août que tout soit rentré dans l'ordre ; on pourra alors enfin accéder au centre-ville d'une manière à peu près normale.

* * * * *

Madame la Présidente :

Y a-t-il d'autres interventions ? Je crois savoir que la Municipalité a des réponses à nous apporter ce soir. Je passe la parole à Madame la Municipale Hélène GRAND.

Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND à Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Structures d'accueil et cantines scolaires).

Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil communal, la Municipalité s'est penchée, en date du 13 mai 2004, sur le rapport concernant les cantines scolaires et l'a adopté.

La Municipalité permet ainsi l'ouverture de deux nouvelles structures d'accueil pendant la pause de midi, d'une part dans les nouveaux locaux d'Horizon Jeunes et d'autre part dans le réfectoire du Collège du Cheminet. Ces deux lieux pourront accueillir 85 enfants, ce qui portera, avec la Croquette, le nombre total des places d'accueil à 150. Les lieux ont été choisis, dans un premier temps, en fonction des résultats de l'enquête et du nombre d'élèves concernés, tant au collège Fontenay-Cheminet qu'à celui de la place d'Armes.

Une information sera donnée aux parents avant les vacances scolaires, des pré inscriptions seront possibles, mais les inscriptions définitives se feront à la rentrée d'août, lorsque les nouveaux horaires des classes seront connus. Ces deux lieux d'accueil ouvriront, pour cette année scolaire 2004-2005, 15 jours après la rentrée, afin de permettre la mise au point des derniers détails d'organisation lorsque les inscriptions définitives seront connues.

Dernier point : ces nouvelles structures bénéficieront très vraisemblablement de l'aide financière au démarrage, prodiguée par l'OFAS. Une demande et un dossier ont déjà été déposés à ce sujet.

La réponse que j'ai eu le plaisir de vous donner aujourd'hui, ne constitue pas une réponse à votre motion, Madame GOGNIAT LOOS, mais bien une réponse à votre question, posée lors de la dernière séance du Conseil. Pour répondre à votre motion, un rapport plus circonstancié sera établi ultérieurement.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD à Monsieur Jean-Louis KLAUS (TRIDEL).

Le 6 mai 2004, Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS me posait 5 questions concernant l'acheminement des ordures à l'UIOM (Usine d'incinération des ordures ménagères) de Lausanne – TRIDEL.

La première : « *Quel sera le volume des déchets à acheminer à TRIDEL, tout ou une partie seulement ?* »

Le périmètre STRID produit environ 20'000 tonnes de déchets incinérables par année. Actuellement, ceux-ci sont acheminés de la façon suivante :

- 7'000 tonnes sur l'usine d'incinération des ordures ménagères de Cheneviers/Genève.
- 13'000 tonnes à l'usine de Saiod de Colombier/Neuchâtel.

La ville d'Yverdon-les-Bains produit environ la moitié de ces déchets. Avec l'ouverture de TRIDEL, prévue en 2006, la filière Cheneviers sera abandonnée au profit de TRIDEL précisément, soit environ 7'000 tonnes, ou un tiers des déchets incinérables.

Deuxième question : « *Quel sera le type de camions choisi afin de privilégier le rail pour acheminer ces déchets de notre Commune et des environs vers la capitale ?* »

Afin de limiter des impacts environnementaux, le rail sera l'unique mode de transport des déchets vers TRIDEL. Les déchets transportés par rail devront être conditionnés en bennes compatibles avec la norme ACTS (Abroll Container Transport System). Le type de camion sera donc un camion avec bennes « compactables ». Vous dire aujourd'hui que le chargement se fera par l'avant, par un côté, voire deux côtés, m'est impossible.

Troisième question : « *Le lieu, ou le quai de chargement des futurs wagons avec des camions est-il déjà défini ?* »

A cette question, le ou les lieux où les bennes seront transposées des camions sur les wagons ne sont pas encore arrêtés. Les pourparlers sont en cours entre CFF Division Infrastructure, CFF Division Cargo, la ville d'Yverdon-les-Bains et STRID, la société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets à Yverdon-les-Bains. Ces pourparlers portent sur le choix de l'emplacement de chargement des bennes du camion sur le rail et ceci pour le court terme et le long terme.

- Court terme : 2006, mise en service de TRIDEL. Nous nous acheminons vers la solution voie de service, appelée cour des marchandises, en gare d'Yverdon-les-Bains.
- Pour le long terme et ceci sous réserve de l'acceptation du projet d'extension des Ateliers CFF Traction SA, il est prévu qu'à l'horizon 2010, les voies C9 et C10 de la cour des marchandises soient supprimées. Pour cette raison et en prévision de ces transports rail/route, qui continueront bien au-delà de 2010, des études seront en cours avec des possibilités d'occupation d'anciennes voies ferrées côté locaux du Service des Energies, ou même d'une occupation partielle de l'actuel *Park and Ride*, 60 places au maximum. Une réponse des CFF sur ces diverses possibilités est attendue avant les vacances de juillet 2004.

Je passe à la quatrième question : « *Peut-on raisonnablement penser que les coûts d'incinération seront moindres en acheminant nos déchets à Lausanne plutôt qu'ailleurs ?* »

Ma réponse est non, mais le bilan environnemental devrait être meilleur en fonction de l'étude en cours aujourd'hui. Le coût des déchets incinérables est voué à ne pas diminuer ces prochaines années. Le tri est en augmentation, donc le tonnage d'incinération est en diminution, soit une augmentation à la tonne.

La cinquième question : « *Lors d'établissement de contrats avec les usines d'incinération, notre Municipalité est-elle consultée ?* »

Ma réponse est oui. La ville d'Yverdon est représentée par un membre de droit, le Municipal des Travaux et Environnement, au Conseil d'administration de STRID SA et indirectement par trois représentants de STRID SA au Conseil d'administration de SAIOD, ainsi que de deux membres de STRID SA au Conseil d'administration de TRIDEL. En plus, elle est un actionnaire important dans les deux usines d'incinération des ordures ménagères. La ville d'Yverdon est consultée et informée des transactions, mais n'a pas de pouvoir décisionnel.

J'espère avoir répondu à vos cinq questions. Si ce n'est pas le cas, je compléterai lors d'une prochaine séance.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Merci Monsieur le Municipal ; vous avez été clair, net et précis. Vous permettrez par contre que je relise tout cela à tête reposée. On paraît être sur la bonne voie avec ces futurs problèmes d'élimination des ordures, mais on va reparler de TRIDEL, car il semblerait que les coûts commencent à exploser.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à l'interpellation de Madame Gloria CAPT (Police - Incivilités).

J'aimerais répondre à Madame la Conseillère CAPT, qui était intervenue au nom du groupe Radical et qui avait posé 10 questions au sujet de la Police.

Question no 1 :

« Le 4 juillet 2002, notre Conseil a accepté d'engager une dépense importante visant à augmenter l'effectif de notre Police municipale avec dix nouveaux agents. Nous souhaiterions connaître l'effectif de la Police municipale à ce jour et savoir combien de policiers ont quitté le service et combien ont été engagés depuis la décision du Conseil ? »

Réponse :

Au 1^{er} janvier 2004, l'effectif de la Police municipale est de 37 ETP (Equivalent temps plein) ; il manque 5 ETP. Sur ces 5 ETP, 3 aspirants sont actuellement à l'EPMV (Ecole des Polices municipales vaudoises).

En 2002 il y a eu 4 départs ; en 2003, 3 départs. Depuis juillet 2002, il y a eu 10 arrivées, aspirants et policiers confondus.

Questions nos 2 et 3 :

« Cas échéant, quelles sont les démarches qui ont été entreprises pour améliorer ou accélérer le recrutement des effectifs » et « Existe-t-il des synergies entre la Gendarmerie vaudoise et la Police municipale en matière de recrutement ? »

Réponse :

Dans le cadre des opérations Police 2000 et en préambule à la mise sur pied d'une Ecole commune en 2005, un processus de recrutement et de sélection uniformisé est nécessaire. Ce projet concerne la Police cantonale vaudoise et l'ensemble des Corps de police regroupés au sein de l'ACPMV (Association des Chefs des polices municipales vaudoises) et du GPM (Groupement des polices municipales vaudoises). Il s'inscrit également dans la perspective d'un futur brevet fédéral de policier qui va sensiblement modifier les programmes de formation et augmenter les exigences de base pour en garantir l'obtention. En effet, ce diplôme sera un passage obligé (loi fédérale) pour pratiquer le métier de policier.

Les nouvelles dispositions adoptées nécessiteront la mise sur pied d'examens finaux (écrits, oraux et pratiques) par région, par le biais du Président de la CCIR (Conférence des Chefs d'Instruction Romands). Elles généreront également une unification des documents et l'engagement d'experts pour la correction des épreuves.

En tenant compte de ces différents éléments, il est possible de dégager les contours de la future Ecole vaudoise :

- D'une durée de 11 mois jusqu'à l'obtention du brevet.
- Basée sur des programmes déjà appliqués, tant à l'EPMV qu'à la PCV.
- Renforcée des modules indispensables pour les examens finaux.

Il convient d'insister sur le fait que ces nouvelles prescriptions fédérales obligeront à élever le niveau de sélection des futurs aspirants vaudois pour assurer un niveau de qualifications professionnelles propre à garantir l'obtention du futur certificat.

Le processus uniformisé doit être élaboré pour 2004. Dans le cadre de la réalisation de ce projet, il s'agissait de tenir compte des contraintes suivantes :

- Prise en compte des procédures appliquées par les employeurs police.
- Respecter l'autonomie communale.
- Garantie d'un niveau de recrutement suffisant pour suivre la future École de police et assumer l'ensemble des tâches de police.
- Fixation d'un cadre juridique.
- Efficacité, simplicité et maîtrise des coûts dans tous les processus proposés

Formation unique 2005 / Recrutement uniformisé 2004

Le 3 mars 2004, le Chef du Département de la sécurité et de l'environnement, Monsieur Jean-Claude MERMOUD et la Présidente de la Conférence des directeurs de police, Madame Doris COHEN-DUMANI, informaient les Municipalités disposant d'un corps de police que dans sa séance du 9 février 2004, le CODIR Police 2000, composé paritairement de représentants des communes et du canton, a entériné le principe d'un recrutement uniformisé en 2004, pour l'ensemble des corps de police du canton de Vaud, ainsi que la campagne y relative.

Cette décision est intervenue après que les échelons techniques, tant communaux que cantonal, ont eux-mêmes validé ledit projet, lequel s'inscrit dans la perspective fusionnelle, dès mars 2005, des deux écoles actuellement en activité dans le canton de Vaud. Il est également important de préciser que ce nouveau concept de formation s'inscrit dans un contexte contraignant au niveau suisse.

Le processus de recrutement élaboré par le groupe de travail *ad hoc* respecte le principe de l'autonomie communale. Il assure une mise en commun efficace des moyens RH dévolus à la sélection du recrutement. Dans le cadre d'une évaluation indispensable du niveau de compétences des futurs aspirants, il offre de solides garanties de pouvoir fournir des candidats en suffisance, à tous les "employeurs police".

La campagne de recrutement a débuté officiellement en mars 2004, sous le thème "les polices vaudoises recrutent". Un site Internet complète les supports médias, permettant aux candidats d'obtenir des informations plus détaillées sur les différents employeurs et leur donne également la possibilité d'envoyer directement des formulaires d'inscription.

Deux commissions régionales d'évaluation et de sélection (CRES) sont en train d'être constituées, soit Lausanne-Ville et la région Nord de la gendarmerie avec l'entente d'Yverdon-les-Bains.

Question no 4 :

« Quels sont, par ailleurs, les objectifs que la Municipalité a fixé à la Police municipale et quels sont les moyens mis en œuvre pour vérifier s'ils sont atteints ? »

Réponse :

L'objectif principal que la Municipalité a fixé au Corps de Police est d'assurer une présence visible au centre-ville, notamment en fin de soirée.

Sur le plan opérationnel, les responsables de quartier doivent rédiger un rapport de synthèse au Chef de la Sécurité de proximité. Il doit relater la situation générale ainsi que l'état des délits relevés dans le quartier.

Les rubriques sont définies de la manière suivante :

a) Bilan de la période parcourue

- Actions entreprises concernant la sécurité publique.
- Actions entreprises en matière de prévention des délits.
- Actions entreprises en vue d'identifier/interpeller les auteurs d'infractions.
- Actions entreprises en matière de circulation routière.
- Actions entreprises concernant la tranquillité publique.

b) Tendance actuelle

Il s'agit d'analyser les événements qui ont été constatés durant le mois écoulé, soit :

- +/- des cambriolages (appartements, villas, commerces, restaurants, etc...)
- +/- des agressions

- +/- des vols de véhicules
- +/- des vols dans les véhicules, pièces de véhicule, etc..
- +/- des plaintes relatives à la tranquillité publique
- +/- de tous les délits constatés auparavant

c) Criminalité constatée

Cette rubrique fait état de la tendance, dans ce domaine, relevée sur le secteur de l'agent de quartier, durant le mois écoulé. Il s'agit de mentionner les faits suivants :

- La nature et le nombre de plaintes déposées (vols, agressions, dommages à la propriété).
- Les auteurs d'infractions interpellés et la nature du délit.

d) Urgences/priorités – Actions à conduire

L'état de la criminalité constatée durant le mois écoulé, va déterminer les actions à conduire et les priorités afin d'enrayer les délits.

e) Ordre public

Cette rubrique fait état des événements liés à l'ordre public. Lorsque des désordres sont constatés dans les lieux publics, ayant fait l'objet d'interventions de la Police, le Responsable de quartier effectue une analyse des événements. Il mentionne les faits dans son écrit :

- Interventions faisant état de troubles à la tranquillité publique.
- Interventions faisant état des agressions.
- Interventions faisant état d'incivilités.
- Interventions faisant état du comportement d'usagers de la route.

f) Divers

Le Responsable de quartier mentionne les faits qui ne font pas l'objet d'une rubrique spécifique sur le rapport. Il relève le détail de ses principales activités, soit :

- ses déplacements auprès des écoles, collèges;
- ses déplacements auprès des commerçants, établissements publics; etc.

Le Tableau de bord opérationnel

Le résultat des actions est évalué mensuellement par la hiérarchie. Le Chef de la Sécurité de proximité dispose à cet effet du Tableau de bord opérationnel alimenté par les informations et renseignements fournis par les policiers de proximité (données et actions menées dans les quartiers). Ce tableau, complété par une situation du secteur (cartographie) permet d'organiser l'activité des policiers et de mesurer la réalisation des objectifs.

Volets du tableau de bord opérationnel :

1. État de la délinquance et de l'insécurité.
2. Démarches de résolutions de problèmes.
3. Qualité du service rendu à la population.

Indicateurs permettant de conduire l'action de police de proximité :

- a) **Indicateur de situation** (nombre et genre de plaintes, évolution de certaines infractions, incidents divers, etc...).
- b) **Indicateurs opérationnels** (mesure l'activité policière traditionnelle, celle plus spécifique de la SP, par exemple : contacts habitants, victimes, simple usager et dans le cadre d'actions préventives).
- c) **Indicateurs du résultat** (comparatif état de la situation avec les objectifs fixés).

Un exemple : les objectifs suivants ont été tenus par les policiers de la Sécurité de proximité, durant le mois d'avril dernier.

Objectifs/actions	Lieux	Quand	But	Résultats
LStup	Jardin japonais Centre-ville	tous les jours	Prévention répression	111 patrouilles
Incivilités	Villette	tous les jours	Prévention répression	24 patrouilles
Mœurs	Yverdon-les- Bains	2x par mois	Contrôles salons de massages et night-club	23 salons contrôlés

Autre exemple : La Sécurité de proximité a également, toujours dans la même période et ceci pour un mois, géré :

- 213 Constats/plaintes
- 145 Interventions (bruits bagarres)
- 163 Demandes d'assistance
- 90 Interventions diverses

Une fois par mois, outre les séances hebdomadaires avec le Municipal de police, le Chef de la police rapporte dans le cadre de la séance du CSAY l'activité qui s'est écoulée durant le mois et présente les objectifs pour le mois suivant.

Question no 5 :

« Afin d'être plus efficace, la Police a-t-elle l'intention d'accroître le nombre des interventions que ses patrouilles effectuent à pied ou à vélo ? »

Réponse :

Dès la fin de l'Expo.02, le 21.10.2002, une Convention de collaboration entre la Police municipale d'Yverdon-les-Bains et la Gendarmerie a été signée. Elle a été développée selon les critères du projet Police 2000

Les processus : Police secours
 Sécurité de proximité
 5^{ème} processus

Ce déploiement permet de garantir 2 patrouilles de Police-secours, 24heures sur 24, et un appui de 20% au profit de la Sécurité de proximité dans le cadre des missions intercalaires.

Ainsi, la Sécurité de proximité doit être en mesure de gérer ses activités spécifiques, telles que décrites plus avant. Il est cependant effectif que le volume des affaires est important et ne permet pas de manière soutenue une présence de policiers en patrouille pédestre, principalement.

Dès lors, une nouvelle répartition du personnel au sein de la Sécurité de proximité s'est effectuée au 1^{er} janvier 2004. Simultanément, Police Secours a vu ses missions intercalaires, au profit de la SP, augmenter.

Au vu de ce qui précède, il nous est possible d'augmenter le nombre de patrouilles pédestres, mais pas réellement à satisfaction.

Depuis le 21 juin 2003, nous sommes la 3^{ème} zone pilote du projet Police 2000. Nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'un excellent projet. Il démontre toutefois qu'il faut augmenter l'effectif au processus de la Sécurité de proximité. Cette remarque, qui sera relevée dans le cadre du bilan qui doit être fait cette année encore, devra être prise en compte par la Cellule de conduite.

Question no 6 :

« La dispersion des locaux attribués d'une part à la Police et d'autre part à la gendarmerie n'est-elle pas préjudiciable à la rapidité, l'efficacité et la discrétion des interventions ? »

Réponse :

L'emplacement du CIR-Nord (processus Police-secours) permet d'intervenir dans le facteur temps, tel qu'il a été défini dans le cadre du GT Police-secours, soit :

- 5 minutes en zone urbaine
- 10 à 15 minutes en zone périurbaine
- 20 à 25 minutes en zone rurale

Lorsque Police secours est requis, l'heure d'appel est enregistrée. Une fois sur les lieux d'intervention, le chef de patrouille doit s'annoncer à la centrale. Cette procédure nous permet d'affirmer que nous sommes parfaitement dans le cadre qui a été défini pour le temps de déplacement en zone urbaine.

L'emplacement d'un poste de police et d'un poste de gendarmerie dans la même rue, au centre-ville, dont les entrées étaient distantes de quelques mètres, ne pouvaient donner satisfaction au citoyen. En effet, en fonction de la demande, de la plainte ou autres démarches, la Police ne pouvait traiter et demandait à la personne de se rendre au poste de gendarmerie et vice versa.

Le fait d'avoir une seule entrée, celle du poste de Police, de travailler en mixité, policiers et gendarmes, dans les mêmes locaux, garantit une prestation de qualité au citoyen. La discrétion est assurée puisqu'il est pris en charge et, en fonction de son problème, entendu dans un bureau par le policier ou le gendarme.

Question no 7 :

« Y a-t-il une collaboration entre les Directeurs des établissements scolaires et la Police pour arrêter des démarches communes ayant pour but d'éviter que des adolescents en âge de scolarité ne traînent dans nos rues le soir et qu'elles sont du reste les actions actuellement conduites par la Police pour remédier à cet état de fait ? »

Réponse :

En avril 2004, la Municipalité a validé le Groupe de travail sécurité composé de :

- Madame Hélène CHÂTELAIN, Présidente du Tribunal des mineurs
- Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Municipal de la Police et des Sports, Président
- Monsieur Alain BERGONZOLI, Commandant de la gendarmerie
- Monsieur Patrick HARNISCHBERG, remplaçant Chef région Nord
- Monsieur Serge RICHOZ, Chef de la Sécurité de proximité
- Monsieur Georges BERNEY, Directeur d'établissement secondaire
- Monsieur Cédric PETERMANN, Délégué à la jeunesse de la Ville d'Yverdon-les-Bains
- Monsieur Jacques WENGER, aumônier de rue

Le GT s'est donné en priorité de traiter de la "Sécurité aux abords des collèges et sur les trajets". Des actions ont déjà été mises en place. D'autre part, le GT planche également sur la problématique de la violence dans les collèges.

Hormis ce groupe de travail, la présence de la police dans les classes s'effectue par le Responsable de la prévention scolaire, qui traite également les chapitres du Règlement de police relatif aux mineurs.

Le problème de la prévention des délits en milieu scolaire, c'est-à-dire la partie pénale, est traitée par un sous-officier supérieur au bénéfice d'une formation spéciale.

Question no 8 :

« Sachant que le nombre des interventions policières s'est considérablement multipliés ces dernières années et que le travail des policiers est devenu de plus en plus complexe, ne serait-il pas possible de les décharger des tâches administratives, parfois ingrates et qui leur font perdre un temps considérable, pour les attribuer à des collaborateurs civils ? »

Réponse :

La Police d'Yverdon-les-Bains, durant l'Expo.02, avait transféré certaines tâches dites du 5^{ème} processus, à la Police du commerce, afin de permettre aux policiers d'être dans le terrain.

Au 1^{er} janvier 2003, la Municipalité réorganisait le dicastère de Police et toutes les tâches administratives étaient reprises par la PAC, Police administrative et du commerce, gérée par un Chef de service.

Ainsi, avant même d'être une zone pilote, la Police municipale était la première police du canton à mettre en place le 5^{ème} processus, tel que défini dans le Projet Police 2000, permettant ainsi aux policiers de la Sécurité de proximité de traiter leurs activités spécifiques.

Question no 9 :

« Comment s'organise la répartition des tâches au sein du Corps de Police sachant qu'il est dirigé par deux Chefs de service et cela n'est-il pas préjudiciable à l'efficacité de son travail ? »

Réponse :

L'efficacité du travail ne peut-être remise en cause puisque les tâches attribuées aux processus de la Sécurité de proximité et du 5^{ème} sont très spécifiques. Il est entendu que pour des manifestations d'envergure la communication horizontale existe entre les deux Chefs de service.

Question no 10 :

« Pour quelle raison la deuxième ville du canton n'a-t-elle pas un Commissaire de police comme c'est le cas dans beaucoup d'autres villes ? »

Réponse :

Lors de la mise en place de la nouvelle structure du dicastère de la Police, en janvier 2003, qui a permis de faire l'économie d'un poste d'adjoint à la police administrative, les tâches correspondantes étant réparties entre les collaborateurs, notamment dans le cahier des charges du Chef de service, la Municipalité n'a pas repris le titre de « Commissaire de police » dans l'organigramme, les activités de police ayant été réorganisées en deux entités dirigées chacune par un Chef de service.

En règle générale, dans les grandes communes vaudoises, le Chef du service de police est appelé « Commandant » ou « Commissaire », par simplification, tout comme des Chefs du service des finances sont appelés « Boursier ». Il était évident que la Ville d'Yverdon-les-Bains ne pouvait pas avoir deux Commissaires et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a pris la décision d'attribuer, à chaque responsable des deux nouvelles entités, le titre de Chef de service.

De plus, pour répondre à la problématique des incivilités rencontrées principalement au centre-ville, et plus particulièrement les week-ends, que ce soit :

- les nuisances sonores ;
- les jets d'objets ;
- les déprédations ;
- les verres et bouteilles cassées ;
- les hurlées à la sortie des bars au petit matin ;
- les bagarres... et j'en passe.

La Municipalité a décidé de prendre des mesures qui seront communiquées tout prochainement par voie de conférence de presse à la population.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais quand on pose 10 questions, il faut s'attendre à recevoir 10 réponses. Je vous remercie de votre patience et de votre attention.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je tiens, au nom des interpellateurs, à remercier Monsieur le Municipal CARRARD des réponses apportées. Il est évident qu'elles ne peuvent pas nous satisfaire, étant donné qu'on n'a pas pu tout retenir.

Nous nous ferons un plaisir de lire *in extenso* et à tête reposée le procès-verbal qui va nous parvenir. Cas échéant, nous nous permettrons de revenir devant ce Conseil si nous avons d'autres questions ou des compléments d'informations à demander. Je vous remercie.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

J'ai écouté avec attention les réponses du Municipal CARRARD et on a bien compris que les incivilités dans cette ville ne sont pas encore éliminées. Je suis néanmoins surpris de ne pas avoir entendu parler de médiateurs de rue. Est-ce qu'ils existent encore ?

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Il ne s'agit pas de médiateurs de rue, mais d'éducateurs de rue, qui sont rattachés au Service de la Jeunesse et ces postes existent toujours. Nous avons un poste masculin et un demi poste féminin. Ils travaillent en bonne intelligence avec les autres services de la Commune.

* * * * *

Madame la Présidente :

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous au jeudi 1^{er} juillet et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h50.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 3 juin 2004

	Pages
1. Appel	124
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2004.....	125
3. Communications de la Présidente	125
4. Communications de la Municipalité	127
5. Préavis no 09/04 concernant 9 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles et Messieurs Fatmir Bala, Ozman Pascal Glpinar, Rahmi Glpinar, Moiss Mizraji, Battama Muangsit, Mladen Ostojic, Amra Senderovic, Lilia Tsvetkova, Christie Zabana. (Madame Marceline MILLIoud, Prsidente de la Commission des naturalisations, rapportrice).....	129
6. Pravis no 10/04 concernant une demande de crdit d'investissement total de Fr. 1'736'000.- pour les travaux de restructuration du rseau lectrique  moyenne tension, tapes 6 et 7 (Fr. 1'600'000.-); les travaux d'quipement de l'extension du Plan de quartier "A Floreyres" au chemin du Rservoir (Fr. 136'000.-). (Monsieur Walter MLLER, rapporteur).....	133
7. Pravis no 13/04 concernant une demande de crdit d'investissement de Fr. 970'000.- pour le remplacement des chanes de traitement biologique  la STEP. (Monsieur Olivier MAIBACH, rapporteur)	135
8. Propositions individuelles et interpellations	137
<i>Question de Monsieur Kurt MENDE (Parking patinoire).</i>	<i>137</i>
<i>Interpellation de Monsieur Cdric PILLONEL (Place Pestalozzi).....</i>	<i>138</i>
<i>Question de Monsieur Cdric PILLONEL (Place de la Gare).....</i>	<i>139</i>
<i>Question de Monsieur Thierry PIDOUX (Amarrages)</i>	<i>141</i>
<i>Question de Madame Jolle MONNIN (Label « Cit de l'nergie »)</i>	<i>142</i>
<i>Question de Monsieur Christian PAULI (Souscription lectricit dite « verte » - Contrat de la bourse solaire).....</i>	<i>143</i>

<i>Question de Monsieur Laurent GABELLA (Terrains industriels légalisés).....</i>	<i>145</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLÉ (Frestrilacs).....</i>	<i>147</i>
<i>Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Site Police 2000).....</i>	<i>148</i>
<i>Question de Monsieur Jacques LEVAILLANT (Accès centre-ville - travaux à la rue des Jordils).....</i>	<i>149</i>
<i>Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND à Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Structures d'accueil et cantines scolaires).....</i>	<i>150</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD à Monsieur Jean-Louis KLAUS (TRIDEL).....</i>	<i>151</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à l'interpellation de Madame Gloria CAPT (Police - Incivilités).....</i>	<i>153</i>